



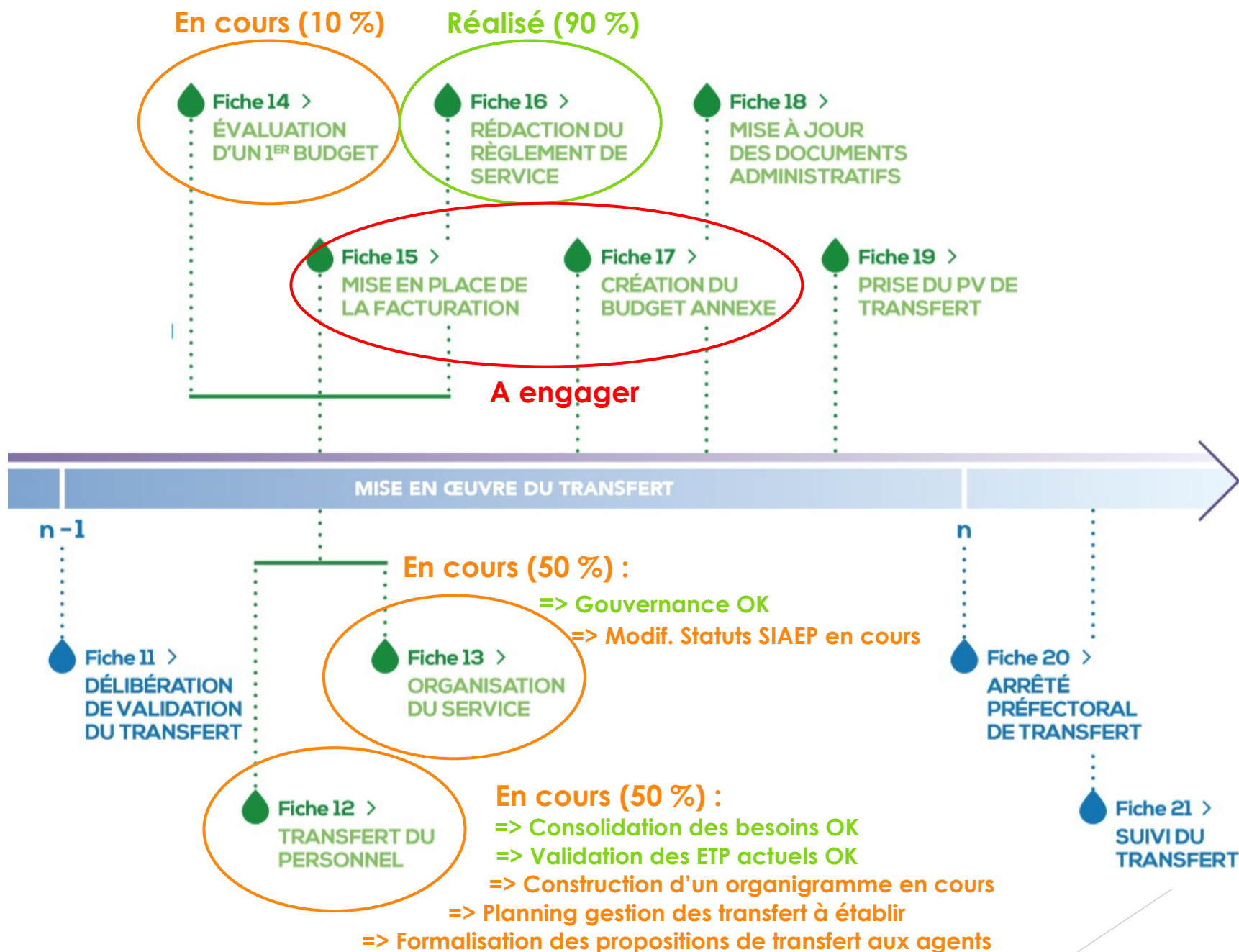
Mise en oeuvre du transfert des compétences eau & assainissement



MARC LAIMÉ
Consultant

Point d'avancement

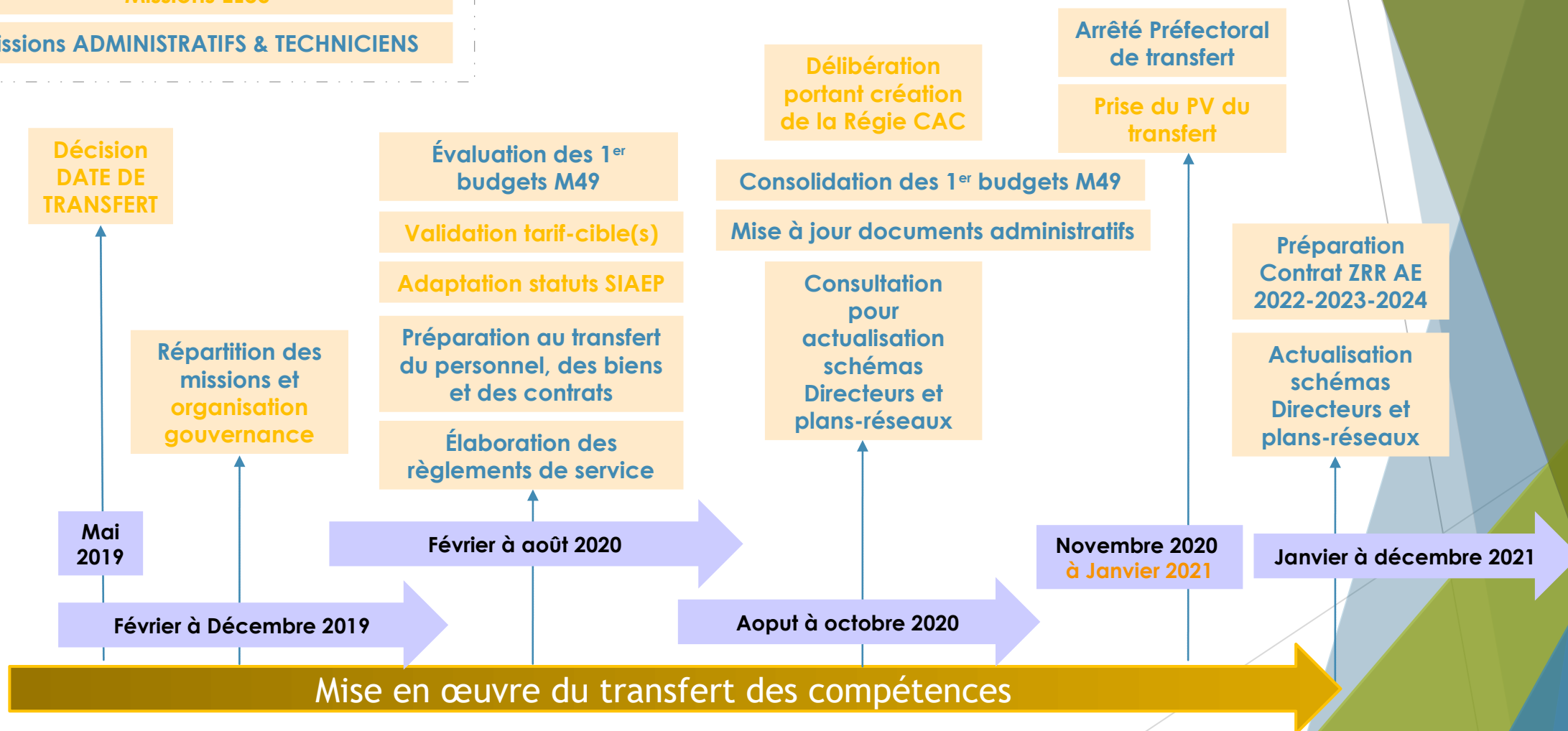
28/04/2020



AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT

Missions ELUS

Missions ADMINISTRATIFS & TECHNICIENS



TRANSFERT DU PERSONNEL

Cas des agents à TEMPS COMPLET dans le service transféré

Si les agents travaillent à 100 % pour le service d'eau ou d'assainissement

=> ils sont transférés à l'EPCI-FP de plein droit

=> Le transfert du personnel de plein droit implique l'établissement d'une FICHE d'IMPACT décrivant notamment les effets de ce transfert sur :

- L'organisation et le fonctionnement du poste
 - Les conditions de travail
- La rémunération et les droits acquis.

Cette fiche d'impact devra être annexée à la décision conjointe qui sera adoptée par l'EPCI-FP bénéficiaire de la compétence et la commune ou le syndicat auquel était rattaché l'agent. La décision et ses annexes doivent ensuite être soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents

Cas des agents à TEMPS PARTIEL dans le service transféré

Si les agents travaillent pour partie seulement dans le service transféré

=> peuvent se voir proposer le transfert par l'EPCI-FP bénéficiaire de la compétence :

=> En cas de refus : mis à disposition de plein droit à l'EPCI-FP pour la partie de leur fonction liée à l'eau & l'assainissement si l'EPCI-FP et la commune en sont d'accord

=> Les modalités de cette mise à disposition sont alors réglées par une convention conclue entre la commune et l'EPCI-FP.

SYNTHESE DES BESOINS EN PERSONNEL

		TOTAL AEP	TOTAL AC	TOTAL GENERAL
TOTAL Versant MEDITERRANEE - Régie Aigoual-Cévennes		4,74	1,10	5,84
	NB ETP T	4,74	1,10	5,84
	NB ETP A	1,17	0,29	1,46
Vallée de l'Hérault	NB ETP T	2,25	0,44	2,69
	NB ETP A	0,45	0,20	0,65
Vallée Borgne	NB ETP T	1,19	0,61	1,80
	NB ETP A	0,11	0,08	0,19
Lasalle-Soudorgues	NB ETP T	1,30	0,05	1,35
	NB ETP A	0,60	0,02	0,62
SIA Espérou	NB ETP T	0,17	0,13	0,29
	NB ETP A	0,04	0,02	0,06

		TOTAL AEP	TOTAL AC	TOTAL GENERAL
TOTAL Versant ATLANTIQUE - SIAEP Causse Noir Aigoual		2,75	0,44	3,19
	NB ETP T	2,75	0,44	3,19
	NB ETP A	1,53	0,11	1,63
SIAEP CN	NB ETP T	1,49	0,00	1,49
	NB ETP A	1,21	0,00	1,21
Trèves + Causse-Begon	NB ETP T	0,55	0,14	0,70
	NB ETP A	0,06	0,01	0,07
Dourbies + Camprieu	NB ETP T	0,71	0,29	1,00
	NB ETP A	0,26	0,09	0,35

EVALUATION DES 1^{ERS} BUDGETS

- ▶ Éléments des comptes administratifs manquants : Camprieux + NDR
- ▶ Éléments incomplets : Soudorgues + autre (à définir)
- ▶ Finalisation de la mise à jour des CA prévue d'ici août 2020
- ▶ CA 2019 à transmettre également pour inventaire des évolutions significatives éventuelles
- ▶ Visio-conférence pour point de travail à prévoir après le 24/05/2020

MISE EN PLACE DE LA FACTURATION

► Synthèse des données-abonnés transmises :

	EAU	ASS	DONNEES TRANSMISES	FORMAT FICHIER
Causse Bégon	1	0	OUI	.pdf
Dourbies	1	1	OUI	.pdf
L'Estréchure	0	1	OUI	.pdf
Lanuejols	0	1	NON	
Lasalle	1	1	NON	
Les Plantiers	1	1	OUI	.pdf
Notre Dame de la Rouvière	1	1	OUI	.xls (cf. VAL D'AIGOUAL)
Peyrolles	1	0	OUI	.xls
Revens	0	1	OUI	.xls
Saumane	0	1	OUI	.pdf
St. André de Valborgne	1	1	OUI	.xls
St. André de Majencoules	1	1	OUI	.pdf
St. Sauveur Camprieu	1	1	NON	
Soudorgues	1	1	NON	
Trèves	1	1	NON	
Val d'Aigoual	1	1	OUI	.xls
SIAEP CN	1	0	OUI	.xls
SIA ESPEROU	1	1	OUI	.xls (cf. VAL D'AIGOUAL)
SIAEP LASALLE	1	0	NON	
SAIEP SAUMANE-ESTRECHURE	1	0	OUI	.pdf

► Consultation progiciel facturation à lancer dans l'été (après échanges avec SIAEP CN) + harmonisation de la base-abonnés après compléments

ORGANISATION DU TRANSFERT

- ▶ Consensus sur l'organisation Régie Méditerranée "AIGOUAL-CEVENNES"
+ SIAEP modifié "CAUSSE-NOIR AIGOUAL"
- ▶ Proposition de modification des statuts du SIAEP transmise :
=> à affiner et valider par les élus
- ▶ Organisation concrète de l'exploitation à affiner :
=> Localisation et fonctionnement des centres d'exploitation par vallées
=> relations CC CAC ↔ Centres d'exploitation
=> degré et outils de mutualisation CC CAC / SIAEP CN
- ▶

ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPETENCES

⇒ Exercice des compétences EAU & AC par :

- 1 RÉGIE INTERCOMMUNALE AIGOUAL-CEVENNES sur le versant méditerranée ;
- 1 SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAUSSE-NOIR-AIGOUAL sur le versant Atlantique

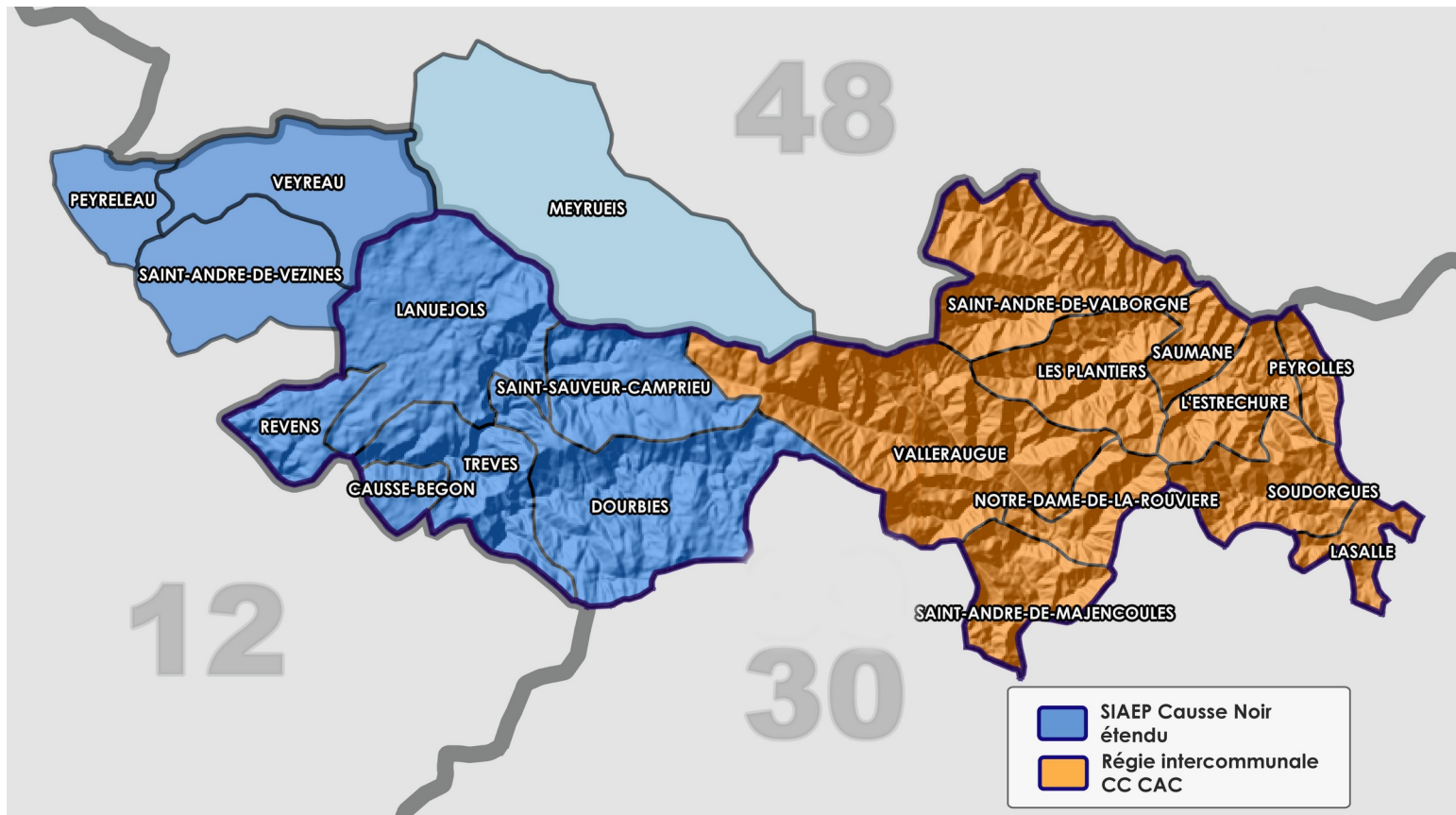
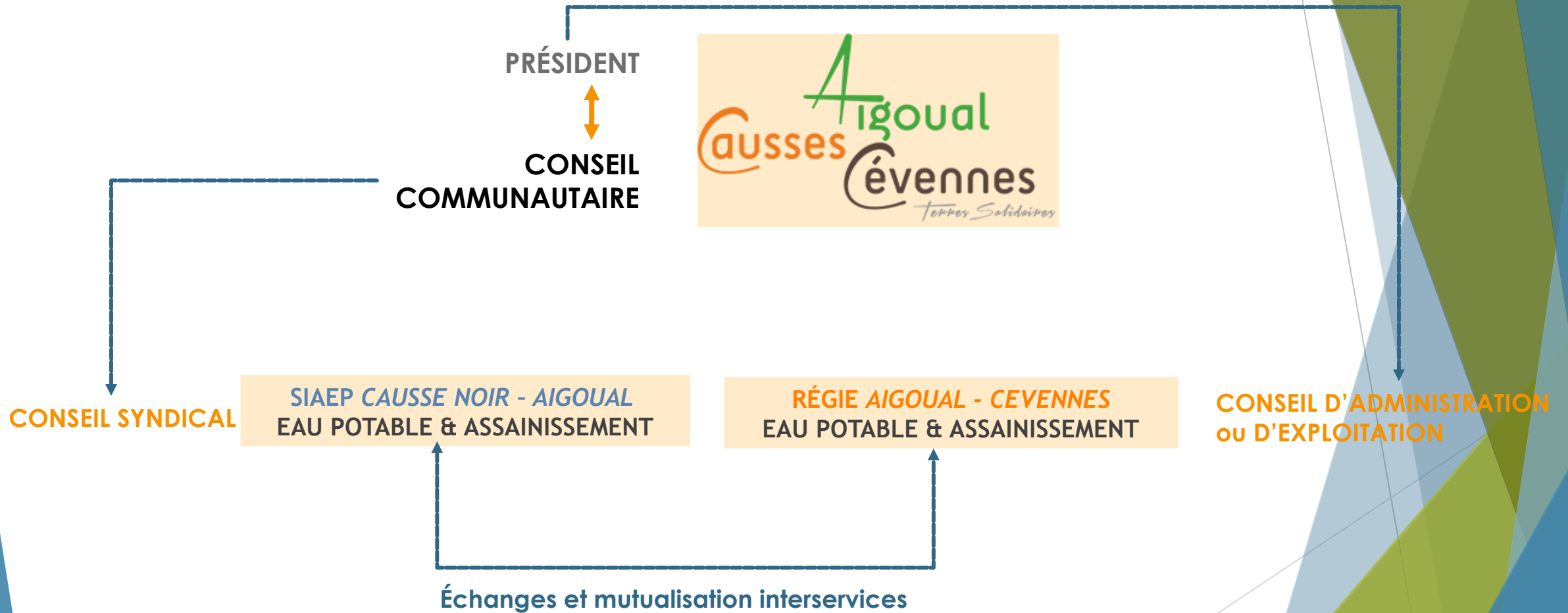


ILLUSTRATION DE LA GOUVERNANCE RETENUE



=> A formaliser dans les statuts modifiés

PROPOSITION D'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

